Procès-verbal d'assemblée générale d'une société

Ces décisions concernant la société suivante : ABDK.

L'assemblée a eu lieu le 1 novembre 2024 à villenave d'ornon.

Cette assemblée a été dirigée par OMAR HAMOU, qui a demandé que l'assemblée soit tenue conformément aux statuts de la société.

Le discours du président a été lu et annexé au procès-verbal de cette assemblée.

Renseignements sur la société

Forme juridique : SAS
Siège social : 11 Rés des Personnes Agees Moura, 33530 Bassens, France
Capital social : 1 000,00€

Associés

Les associés suivants ont participé à la réunion et ont signé le formulaire de participation ci-dessous :

OMAR HAMOU avec 100 actions.

_____ avec 0 actions.

Ordre du jour

Les associés ont été appelés à cette assemblée pour délibérer sur les résolutions suivantes qui seront mises aux voix.

a. Changement d'adresse du siège social

Changement d'adresse du siège social

1. Les associés ont décidé de changer le siège social à l'emplacement suivant : 8 Av. Mirieu de Labarre, 33140 Villenave-d'Ornon, France.

Dispositions générales

2. Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

3. Tous les sujets à l'ordre du jour ont été abordés et il n'y a pas d'autres commentaires ou questions à formuler. La réunion est terminée.

Fait à Begles, **le** 13/10/24.

SIGNATURE DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ

OMAR HAMOU